

Accompagnement Social Lié au Logement et Aide à la Médiation Locative pour l'année 2024

Intervention de Hocine Tmimi
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Je souhaite intervenir sur le rapport n°7, relatif au financement de **l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et de l'Aide à la Médiation Locative**.

Ces deux dispositifs, chacun avec leurs spécificités, constituent **des outils essentiels de soutien et d'accompagnement des ménages val-de-marnais en difficulté**. Ils permettent de ne pas en arriver à l'étape des impayés, de l'expulsion locative, mais au contraire de sécuriser les personnes et leurs parcours de vie.

Aussi, **je souhaiterais des éclaircissements sur le contenu du rapport que vous nous proposez d'adopter**. En 2023, 1 765 528 € ont été alloués à l'ASLL et l'AML. Au travers des 20 conventions présentées, ce total passe à 1 504 464 € en 2024, soit 261 064 € de baisse.

Que représente cette baisse, en nombre de mesures d'ASLL et d'AML ? Quelles en sont les raisons ?

Par ailleurs, si le montant de 542€ pour l'aide forfaitaire AML est bien mentionné, qu'en est-il pour l'ASLL ? Est-il toujours de 1 446 € ?

Merci de vos réponses qui nous permettront de mieux comprendre l'impact des décisions prises aujourd'hui sur les ménages en difficulté et les associations qui les accompagnent.

Seul le prononcé fait foi